



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 27 janvier 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoint(s) : R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : A. Blanc, V. Roy, J. Personnaz, M. Aragon, S. Baud, R. Cusin, G. Vilmint

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Seifert donné à M. Genoud, T. Eudes donné à S. Baud, Nathalie Laks donné à Nicolas Laks, C. Arhuero donné à M. Genoud, P. Meylan donné à M. Aragon, S. Pérou donné à S. Mercet, C. Roy donné à V. Roy

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, S. Casabianca

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	11
Votants	18
Dont pouvoirs	07

N° 2022-08

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 25 Novembre 2021

Par délibération n°2021-63 en date du 25 novembre 2021, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision 2021-52 du 23 novembre 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557, B2558 sises 38 route de la Marguerite, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-53 du 23 novembre 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2571, B500 sises 147, impasse des Eplanes, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-54 du 30 novembre 2021 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A1941, sise Champ côte, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-55 du 30 novembre 2021 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A1943, sise Champ côte, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-56 du 20 décembre 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A943, A944 sises 1063A Route du Salève, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-57 du 15 décembre 2021 : attribution du marché relatif à la modification n°1 et à la révision allégée n°1 du PLU au bureau d'études CITADIA pour un montant total de 34 762,50 € HT.

N° 2022-08

- Décision 2021-58 du 30 décembre 2021 : attribution du marché relatif au zonage pluvial et à la réalisation des annexes sanitaires du PLU en cours de modification au bureau d'études NICOT pour un montant total de 30 610 € HT.
- Décision 2021-59 du 11 janvier 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1042, A1045, A1060, A1624, A1625 sises Clos Meunier, 798 Route du Salève, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-60 du 11 janvier 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1385, B1386, B1627 sises Rue Beaupré, Grand-Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-61 du 11 janvier 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B376, B2382, B2417, B2419, B2461 sises 73 et 101 rue de la Chapelle, Grand-Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-01 du 11 janvier 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1870, sise 90 allée des Coteaux du Salève, Domaine du Salève, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-02 du 14 janvier 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B244 et B1665, sises 66 route de la Marguerite, les Roquettes, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-03 du 24 janvier 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1843, sise 81 chemin des Usses-Forêts, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-04 du 24 janvier 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1991, A2003 et A2018, sises 66 chemin des Contamines, le Fond de Beaumont, à Beaumont 74160.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- Prend acte de ces décisions.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié conforme
A Beaumont,
Le maire,

